

Vers la revision du programme des cours de perfectionnement

Autor(en): **Barbey, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 19

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le corps enseignant primaire fribourgeois s'honore du nouveau docteur *honoris causa*. Avec ses hommages respectueux, il se fait un plaisir de lui adresser ses plus chaleureuses félicitations.

Marcellin BERSET.



Vers la revision du programme des cours de perfectionnement

Une des questions les plus actuelles qui s'agite dans le mouvement de la pédagogie pratique est, certes, celle qui a trait à la revision du programme des cours de perfectionnement. Un peu partout en Suisse, une évolution constante n'a cessé de se produire depuis que, par suite du bouleversement mondial, les examens fédéraux du recrutement ont été momentanément supprimés. Ces examens reverront-ils le jour ? La question demeure à l'étude et il est permis de présumer que la réponse en sera affirmative, mais ce qui doit être certain, c'est que le programme de ces épreuves et leur mode d'organisation seront mieux adaptés à la situation et aux besoins actuels.

Quoi qu'il en advienne, le canton de Fribourg, comme d'autres, va se mettre résolument à l'œuvre et, selon la décision prise par la conférence des inspecteurs, le 27 octobre dernier, va procéder à un remaniement nécessaire du programme des cours. La Direction de l'Instruction publique vient de constituer une commission spéciale qui aura pour tâche d'élaborer le nouveau programme, en tenant compte des rapports présentés sur ce sujet important mis à l'étude cette année.

La mission qui incombe à cette commission doit être subordonnée à certaines conditions essentielles que nous tenons à résumer ci-après :

1^o Il importe de remarquer que le programme en vigueur jusqu'ici avait déjà du bon et qu'à bien des points de vue, il sera utile de conserver, en les interprétant, les excellentes indications qu'il renferme.

2^o Les expériences faites depuis 1914, par l'introduction de l'*Agenda du P. Girard*, sont concluantes en ce sens qu'une publication périodique et annuelle présente de grands avantages et permet de donner à la jeunesse un enseignement toujours nouveau et sans cesse à la hauteur des progrès qui se réalisent.

3^o Un programme général, si bien conçu qu'il puisse être, ne peut et ne doit tracer que les lignes directrices, en laissant à chaque instituteur une large initiative et en inspirant son activité personnelle.

4^o Enfin, ce programme, d'allure moralisatrice, patriotique et professionnelle, doit tenir compte des divers milieux et faciliter à chaque cours la voie à suivre.

Plus que jamais, la formation postscolaire de la jeunesse mérite les soins les plus attentifs et les plus dévoués et il importe de lui préparer l'avenir en lui montrant le chemin de l'honneur, du devoir patriotique, en lui faisant aimer le travail et l'ordre dans la société et en lui inspirant le souci de collaborer au bien général du pays.

F. BARBEY.



Quelques études sur l'orthographe des écoliers

I. Degré d'instruction et progrès : deux points de vue

L'instruction d'un écolier peut être considérée sous divers angles. Si, dans une répétition générale, j'interroge un élève sur l'histoire, par exemple, c'est pour résoudre les deux questions suivantes : Qu'est-ce qu'il sait ? Qu'est-ce qu'il ne sait pas ? Je m'occupe de la somme des connaissances qu'il possède sur cette branche dans les limites déterminées par le programme : en un mot, j'apprécie le degré d'instruction. J'établis le rapport entre l'acquis et ce qui était à acquérir. On peut se poser aussi la question suivante, tout aussi intéressante : Dans quelle mesure l'élève a-t-il progressé durant un temps déterminé, par exemple durant tel trimestre ou l'année scolaire ? Il s'agit maintenant du rapport qui existe entre le connu actuel et un connu antérieur. Ce rapport suppose donc la comparaison entre deux résultats obtenus à des moments divers et suffisamment éloignés, afin de constater l'amélioration que le second présente sur le premier. Cette plus-value est le fruit des études faites dans l'intervalle : c'est le *progrès réalisé*. Il faut donc distinguer deux choses : le *degré d'instruction* et le *progrès dans l'instruction*. Le premier nous renseigne sur la capacité de l'individu, le second sur l'*aptitude à progresser*.

Chaque maître fribourgeois possède un *registre de progression* sur lequel, trimestriellement, il inscrit les notes de mérite obtenues par ses élèves. Au sens strict du mot, les notes de mérite sont celles qui évaluent l'effort et l'application. Pratiquement, celles qui figurent au registre ou sur les livrets scolaires sont spécialement des notes d'instruction, modifiées parfois par une appréciation rapide et à vue d'œil du mérite, mais elles ne sont dans aucun cas des *notes de progrès*, quoique, en général, on les désigne aussi de ce terme. Dans la pratique courante, instruction et progrès sont synonymes pour nous. Cependant, il n'est pas à dire que les améliorations échappent au maître intelligent qui suit attentivement les travaux de ses élèves. Il s'aperçoit facilement que les uns progressent beaucoup et d'autres peu, car les extrêmes sont très apparents. Cette constatation reste encore incomplète, car le beaucoup et le peu comprennent bien des degrés. Puis, reste la masse des élèves moyens qui semblent à peu près s'égaliser